

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 7 novembre 2022 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Stéphane Martin
M. Stéphane Beauregard
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Pascal Richard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

163-11-2022

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Confirmation – Formation comportement éthique pour les élus;
3. Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
4. Dépôt des états comparatifs ;
5. Questions de l'assemblée;
6. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 et du 10 octobre 2022;
7. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
8. Demande de modification réglementaire de M. Luc Côté;
9. Autorisation de quittance et transaction;
10. Rapport de l'inspecteur municipal;
11. Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale;
12. Renouvellement de la demande de traverse 2022-2023 pour Les motoneigistes du corridor permanent inc.;
13. Droit de passage 2022-2023 pour le Club 3 et 4 roues comté Johnson;

14. Formation des comités;
15. Nomination du maire-suppléant et du substitut à la MRC d'Acton;
16. Nomination d'un représentant et de son substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
17. École St-Jean-Baptiste-Demande de don pour le brunch de Noël;
18. Souper des Fêtes;
19. Achat conjoint de bacs roulants 2023;
20. Demande du Cercle des Fermières du Québec;
21. Prévisions budgétaires 2023 d'Omnibus région d'Acton;
22. Prévisions budgétaires 2023 de la MRC d'Acton;
23. Prévisions budgétaires 2023 de la Régie de loisirs de Roxton Falls;
24. Prévisions budgétaires 2023 du Service de gestion des eaux usées du Village de Roxton Falls;
25. Prévisions budgétaires 2023 du Service des premiers répondants;
26. Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire - demande d'appui;
27. Invitation au lancement du Projet Espace Roxton;
28. Cahier spécial de La Pensée de Bagot – Vie économique de la région d'Acton;
29. Liste des comptes;
30. Divers :
 - 30.1. Prévisions budgétaires 2023 – Entretien de la station de pompage du chemin des Chalets;
 - 30.2. Avis de motion – Règlement portant sur le nombre de versements de taxes;
31. Rapport des comités;
32. Correspondance;
33. Questions de l'assemblée;
34. Levée de l'assemblée

2. **Confirmation – Formation comportement éthique pour les élus**

Les membres du conseil municipal ont tous suivis la formation sur le comportement éthique.

3. **Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des élus suivants ont été déposées :

- Stéphane Martin
- Stéphane Beauregard
- François Légaré
- François Gastonguay
- Éric Beauregard

4. **Dépôt des états comparatifs**

En raison d'une panne de courant qui a perduré toute l'après-midi, les états financiers en date du 31 octobre 2022 n'ont pas pu être présentés aux membres du conseil. Elles seront transmises dès que possible.

164-11-2022

6. **Adoption du procès-verbal de la séance du 3 et du 10 octobre 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

165-11-2022

7. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ pour Excavation St-Césaire**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation St-Césaire inc. dépose une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'augmenter la superficie d'exploitation qui est présentement à 2 hectares à une superficie de 3 hectares sur le lot 3 842 239 d'une superficie de 11,48 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de cette carrière est autorisée en vertu de la décision 045330 et 406 320 couvrant 2 hectares sur le lot 3 842 239 d'une superficie de 11,48 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne constitue pas une demande de renouvellement de l'autorisation puisque la décision 406320 est toujours en vigueur jusqu'en 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande se limite à la modification de la superficie d'exploitation qui est présentement de 2 hectares et que l'exploitant souhaite exploiter 3 hectares, donc d'augmenter d'un hectare ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport à la mi-terme de l'exploitation fait par commission de protection du territoire agricole du Québec mentionne que les conditions 3, 4, 5 et 6 de la décision 406320 sont respectées ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de la carrière est conforme aux règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de supervision agronomique a été réalisé par la compagnie SolÉco inc. le 2 novembre 2021 et portant le numéro de référence A5701_SupAgr2021_20211102 ;

CONSIDÉRANT QU'UN rapport complet de la compagnie WSP Canada inc., daté d'octobre 2022 et portant le numéro de projet 211-05858-01, a été réalisé afin de déposer une demande complète à la commission de protection du territoire agricole du Québec ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ par la compagnie Excavation St-Césaire inc. afin de modifier la superficie d'exploitation qui est présentement de 2 hectares à une superficie de 3 hectares sur le lot 3 842 239 d'une superficie de 11,48 hectares.

Adoptée

166-11-2022

8. **Demande de modification réglementaire de M. Luc Côté**

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification réglementaire a été présentée par M. Luc Côté afin d'autoriser la modification d'un bâtiment accessoire en logement;

CONSIDÉRANT QUE les élus sont en accord avec cette demande et désire procéder à la modification réglementaire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Serge Dupont de la MRC d'Acton dans le but de préparer un projet de règlement permettant la modification d'un bâtiment accessoire en logement et/ou construction d'un bâtiment accessoire contenant un logement.

Adoptée

167-11-2022

9. **Autorisation de quittance et transaction pour la propriété 7851-14-6654**

CONSIDÉRANT QU'un litige perdure entre la municipalité et les propriétaires de la propriété portant le matricule 7851-14-6654 quant au respect du Règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la quittance et transaction présenté dans le but de régler à l'amiable le différend qui les opposent et ainsi prévenir un litige judiciaire long et coûteux pour les parties le tout, sans préjudice, ni aucune admission, mais uniquement dans le but d'acheter la paix;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Gastonguay

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le projet de quittance et transaction». Que les membres du conseil demandent l'homologation de ladite quittance et transaction.

Adoptée

168-11-2022

10. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

169-11-2022

11. **Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux de rechargement d'une partie du Petit 9^{ème} Rang sont au montant de 37 594 \$;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

sur la proposition de M. Stéphane Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton approuve les dépenses d'un montant de 37 594 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés

au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

170-11-2022

12. **Renouvellement de la demande de traverse 2022-2023 pour Les motoneigistes du corridor permanent inc.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la demande de traverses du Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. afin de rendre les traverses de routes du sentier conformes pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en un renouvellement puisqu'aucune modification n'a été apportée par rapport à la demande de l'année passée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports exige qu'un règlement municipal soit adopté lorsqu'un sentier de véhicules hors route emprunte la route sur un kilomètre et plus;

CONSIDÉRANT QUE le sentier emprunté par les membres du club longe la route mais sur une distance inférieure à 1 kilomètre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que le conseil municipal est en accord avec la liste des traverses situées sur les routes gérées par la municipalité;
- qu'une preuve que le Club Les motoneigistes du corridor permanent inc. est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars soit fournie à la municipalité;
- que les plans de signalisation préparés selon les normes du ministère des Transports soient transmis au Club Les motoneigistes du Corridor Permanent inc.;
- que l'installation des panneaux de signalisation devra être faite selon les plans fournis et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal;
- que tous les frais relatifs à la signalisation sont à la charge du club.

Adoptée

171-11-2022

13. **Droit de passage 2022-2023 pour le Club 3 et 4 roues comté Johnson**

CONSIDÉRANT QUE le Club 3 & 4 roues adresse une demande pour le droit de passage sur le rang Petit 11, rang Petit 9 et rang Ste-Geneviève pour la saison 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- que la municipalité est d'accord à leur accorder le droit de passage mais seulement si les conditions suivantes sont respectées :
 - o Un nouveau contrat de droit de passage d'une durée d'un an devra être signé entre les deux parties;

- o Une preuve que le Club 3 & 4 roues est détenteur d'une police d'assurances de responsabilité civile d'au moins 2 millions de dollars;
- o tel que stipulé aux règlements 192-2004, 226-2007 et 269-2011 la signalisation est aux frais du Club 3 & 4 roues;
- que le maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le droit de passage si les conditions énumérées ci-dessus sont respectées.
- Qu'une demande soit adressée aux représentants du Club 3-4 roues afin de leur demander de sensibiliser leurs membres à utiliser les sentiers prévus à cette fin et de respecter les limites de vitesse;

Adoptée

172-11-2022

14. **Formation des comités**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la formation des comités municipaux suivants et de procéder à la nomination des représentants municipaux au sein de divers organismes :

Comités à l'interne :

(M. Stéphane Beauchemin, maire, est d'office sur ces comités)

Urbanisme	M. François Gastonguay M. François Légaré
Voirie et cours d'eau	M. Pascal Richard M. Éric Beauregard
Contrat de travail – employés	M. Stéphane Beauregard M. François Légaré
Égouts	M. Pascal Richard M. Éric Beauregard

Nomination des représentants municipaux pour agir comme membre du conseil d'administration au sein des organismes suivants :

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie	M. Stéphane Beauchemin M. François Légaré M. François Gastonguay M. Pascal Richard (substitut)
Jumelage St-Avre	M. François Gastonguay
CADIR	M. Stéphane Beauchemin
Régie de loisirs de Roxton Falls	M. Stéphane Beauchemin M. Stéphane Martin M. Éric Beauregard M. Pascal Richard (substitut)
Maison jeunesse L'Oxy-bulle	M. Stéphane Beauregard
Premiers répondants	M. François Légaré M. Stéphane Martin
Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	M. Stéphane Beauchemin M. Éric Beauregard (substitut)

Adoptée

- 173-11-2022 15. **Nomination du maire-suppléant et du substitut à la MRC d'Acton**
- Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Stéphane Beaugard, soit nommé maire-suppléant. Que M. François Gastonguay soit nommé substitut au maire à la MRC d'Acton. Que ces nominations soient effectives à la date d'adoption de la présente résolution.
- Adoptée
- 174-11-2022 16. **Nomination d'un représentant et de son substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**
- Il est proposé par M. Stéphane Beaugard appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Stéphane Beauchemin, maire, soit nommé représentant de la Municipalité du Canton de Roxton pour siéger au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Que M. Éric Beaugard soit nommé à titre de substitut pour l'année 2022.
- Adoptée
- 175-11-2022 17. **École St-Jean-Baptiste-Demande de don pour le brunch de Noël**
- CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'École St-Jean-Baptiste organise un brunch pour les enfants afin de souligner le temps des Fêtes et qu'une lettre a été transmise à la municipalité afin de recevoir un don pour aider à défrayer les coûts;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Stéphane Beaugard appuyé par M. Éric Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre un don de 150\$ à l'École St-Jean-Baptiste pour le brunch de Noël.
- Adoptée
- 176-11-2022 18. **Souper des Fêtes**
- Il est proposé par M. Stéphane Martin appuyé par M. Éric Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil d'autoriser un budget de 1200\$ pour l'organisation d'un souper des Fêtes.
- Adoptée
- 177-11-2022 19. **Achat conjoint de bacs roulants 2023**
- ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé au 9 décembre 2022 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STÉPHANE MARTIN
APPUYÉ PAR M. ÉRIC BEAUREGARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIERES RECYCLABLES)	BACS AERES BRUNS (MATIERES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RESIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
10	10	0

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit : Hôtel de ville 216, rang Ste-Geneviève Roxton Falls Qc J0H 1E0

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

178-11-2022

20. **Demande du Cercle des Fermières du Québec**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Roxton Falls sollicite les municipalités afin d'obtenir un soutien financier pour assurer la tenue de leurs activités dans un lieu adéquat;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent l'apport à la communauté des membres du Cercle des Fermières de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont sollicitées par de nombreux organismes;

CONSIDÉRANT QUE les budgets municipaux sont limités;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas donner de suite favorable à la demande d'aide financière du Cercle des Fermières de Roxton Falls. De leur suggérer de poursuivre l'organisation d'activités de financement.

Adoptée

179-11-2022

21. **Prévisions budgétaires 2023 d'Omnibus région d'Acton**

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, la municipalité de Canton de Roxton :

- Accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.
- Accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2023.
- Approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2023 au montant de 244 796.00\$ pour une prévision de 8100 déplacements.
- Approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2023 soit :
 - 32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)
 - 3,50\$ déplacements locaux à l'unité
 - 1,50\$ *enfant* de 6 à 11ans déplacements locaux à l'unité
 - 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
 - 6,00\$ *enfant* de 6 à 11ans déplacements extérieurs à l'unité
 - Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins
- Autorise à même les fonds d'administration générale, le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 3 635,90\$ pour l'année d'opération 2023.

- Approuve le plan de transport mis à jour déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ dans le nouveau PSTA daté d'avril 2021.
- Valide la réalisation de 5871 déplacements en transport adapté en 2021.
- Autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers et s'ajustant au contexte actuel.

Adoptée

180-11-2022

22. **Prévisions budgétaires 2023 de la MRC d'Acton**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
Appuyé par M. Stéphane Martin
Et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les prévisions budgétaires 2023 de la MRC d'Acton telles que présentées.

Adoptée

181-11-2022

23. **Prévisions budgétaires 2023 de la Régie de loisirs de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Régie de loisirs de Roxton Falls pour l'année 2023 et que la contribution de chaque municipalité s'élève à 109 635 \$;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. François Gastonguay
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de la Régie de loisirs de Roxton.

Adoptée

182-11-2022

24. **Prévisions budgétaires 2023 du Service de gestion des eaux usées du Village de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu à l'entente relative à la fourniture du service de gestion des eaux usées, le Village de Roxton Falls a présenté le budget pour l'année 2023 pour le service de gestion des eaux usées et que la contribution totale à verser est de 4 093.50 \$;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

183-11-2022

25. **Prévisions budgétaires 2023 du Service des premiers répondants**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires du Service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE le coût par habitant pour le budget 2023 est établi à 14.1895\$ et que la contribution annuelle est de 17 606.30 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. Stéphane Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2023 pour le Service des premiers répondants présentées par la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

184-11-2022

29. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Stéphane Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 268 053.12 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

185-11-2022

30.1 **Prévisions budgétaires 2023 – Entretien de la station de pompage du chemin des Chalets**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2023 d'entretien et d'exploitation de la station de pompage et du réseau d'égout du chemin des Chalets;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions sont présentées à la Municipalité du Village de Roxton Falls puisque cinq résidences de leur territoire sont desservies par le réseau du chemin des Chalets;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver ces prévisions budgétaires.

Adoptée

30.2 **Avis de motion – Règlement portant sur le nombre de versements de taxes**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Stéphane Martin qu'à une séance ultérieure un règlement concernant les modalités de paiement des taxes foncières sera présenté pour fins d'adoption afin de fixer le nombre de versements de taxes autorisés à 4 versements.

32. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

186-11-2022

34. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Stéphane Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h58.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

